

Date : 07/10/12

L'IPS alerte sur les risques d'une augmentation historique des charges sociales obligatoires des indépendants

Par Jean Charles Naimi pour L'AGEFI Actifs

L' **Institut de la Protection Sociale (IPS)** souhaite alerter des conséquences financières et socio-économiques non-négligeables que pourrait entraîner l'adoption des hausses de cotisations des **travailleurs non-salariés (TNS)**, hausse pouvant aller, dans certains cas, jusqu'à plus de 27%.

Rappel des mesures déjà annoncées.

- Depuis le 1er novembre 2012 : cotisation retraite de base passant de 16,65 % à 16,85 %,
- fusion des régimes complémentaires des artisans et commerçants : au 1er janvier 2013, le taux passe à 7 % jusqu'au Plafond annuel de Sécurité Sociale (Pass) équivalent à 36.372 euros ; puis du PASS à 4 Pass, il passe à 8 %.

Mesures proposées dans le PLFSS 2013 (référence article 11) :

- augmentation des cotisations maladie ; passant à 6,50% déplafonné (au lieu actuellement de 6,50 % dans la limite du Pass puis 5,90 % du Pass à 5 Pass),
- rapprochement de la situation des gérants majoritaires de celle des autres travailleurs indépendants -> suppression de l'abattement de 10 %,
- une décision équitable avec la réduction de la cotisation minimale santé pour les petits revenus. Elle était notoirement trop forte mais il est difficile d'en évaluer l'impact en l'absence de précisions techniques).

Sur la base des informations disponibles, l'impact financier de la mesure d'alignement, selon les revenus, pourrait entraîner une hausse allant de 1,04 % à 18,72 % pour les commerçants et de 12,27 % à 27, 14 % pour les gérants majoritaires cotisants au RSI.

L' **Institut de la Protection Sociale**, qui rappelle qu'il constitue une association non partisane dont chacun des membres est susceptible de représenter la diversité des opinions politiques de la société française, met ainsi en avant que cette augmentation de cotisations sociales n'apporte quasiment aucun droit supplémentaire (hormis dans le cas des commerçants pour la tranche de cotisations comprise entre 3 et 4 Pass).

Évaluation du site

Le site du magazine financier L'AGEFI diffuse l'actualité économique.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 190

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

En outre, l' **IPS** souhaite souligner trois conséquences d'ores et déjà prévisibles dans le cas de l'adoption de la mesure proposée :

- de nombreux cotisants pourraient être tentés de créer des sociétés avec un statut salarié au seul but d'échapper au statut d'indépendant. Ce serait un retour à la situation antérieure à la loi **Madelin** de 1994 ! A l'époque, la majorité des sociétés de type SARL et SA étaient créées dans le seul but de relever du régime salarié, et d'échapper ainsi à celui des indépendants,
- cette évolution risquerait de mettre gravement en danger l'équilibre financier du régime des indépendants, conduisant alors l'Etat à intervenir au moyen de taxes supplémentaires,
- cette augmentation des charges sociales obligatoires risque fort d'encourager les organisations contestataires comme les régimes de non salariés ont pu les connaître à la fin des années 80 et au début des années 90.